

PROTOCOLE D'ACCORD GENERAL

Entre

Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural, ci-après dénommé le **MARNDR**, représenté par le Ministre de l'Agriculture, Son Excellence M. Joanas **GUE** identifié au NIF : 003-277-072-2

Et

La Fondation à caractère scientifique et technologique, et à but non lucratif, **CHIBAS-HAÏTI** (www.chibas-bioenergy.org), ci-après dénommée **CHIBAS**, représentée par son Directeur Général M. Gaël H. **PRESSOIR**, identifié au NIF : 003-381-865-8

Considérant

Que le **MARNDR** a exprimé son intérêt pour le développement responsable des biocarburants en Haïti notamment par la mise en place d'un Groupe de Travail sur la Bioénergie et l'élaboration d'un document stratégique sur les biocarburants en prélude à une politique nationale

Que le **CHIBAS-HAÏTI**, institution non confessionnelle, apolitique a pour objectif la promotion et le développement des technologies nécessaires au développement des biocarburants en Haïti.

Que le **MARNDR** et **CHIBAS-HAÏTI** réalisent la nécessité de voir se développer des technologies à même de contribuer à la sécurité énergétique et alimentaire du pays.

Que la Fondation **CHIBAS-HAÏTI** envisage de gérer un Institut Technique orienté vers la génération et le Transfert de technologies indispensables pour assurer la réussite des entreprises impliquées dans la production de biocarburants notamment par le développement de matériel génétique supérieur,

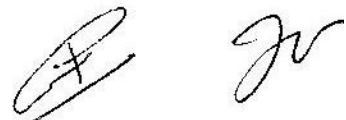
OBJET

Le **MARNDR** et le **CHIBAS** décident d'établir par le présent accord :

- la mise à disposition gratuite à l'ensemble des institutions publiques relevant du **MARNDR** (et ce pour tout projet à but non-lucratif) des obtentions végétales (variétés) qui seront sélectionnées et développées par le **CHIBAS-HAÏTI** en respectant les normes relatives à la protection des ressources naturelles
- la mise à disposition gratuite à l'ensemble des institutions publiques relevant du **MARNDR** (et ce pour tout projet à but non-lucratif) de l'ensemble des technologies qui seront développées par le **CHIBAS-HAÏTI**.

Le **CHIBAS -HAÏTI** s'engage aussi :

- à accueillir des étudiants stagiaires de la **Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire**, de l'Université d'État d'Haïti (UEH) dans le cadre de visites, de stages pratiques, ou de réalisation de mémoires de sorties



- à accueillir des enseignants et chercheurs du **MARNDR** ou de la Faculté **d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire** en formation ou souhaitant participer aux travaux de recherches du **CHIBAS-HAÏTI**.
- à assurer le relais entre les institutions publiques relevant du **MARNDR** et des partenaires du **CHIBAS-HAÏTI** dans les domaines des sciences et de l'éducation
- à informer régulièrement le **MARNDR** des activités développées
- à informer le **MARNDR** des projets de créations, de suppressions ou de modifications importantes touchant ses unités ou services
- à discuter avec le **MARNDR** des objectifs de sa politique scientifique ayant une incidence nationale
- à accorder au **MARNDR** le statut de membre de droit du Conseil de Direction du **CHIBAS-HAÏTI** avec le pouvoir de nommer un représentant au dit Conseil

De son côté, le **MARNDR** s'engage :

- à donner crédit à **CHIBAS-HAÏTI** lors de l'utilisation des accessions végétales ou des technologies en provenance des centres gérés par la Fondation ;
- à faciliter l'octroi de franchises douanières pour l'importation par **CHIBAS-HAÏTI** de matériels et équipements liés au développement des biocarburants ;
- à accorder son support institutionnel au **CHIBAS-HAÏTI** toutes les fois que cela sera nécessaire pour l'atteinte des objectifs communs entre les deux institutions.

Fait à Port-au-Prince, le *10.02.2008*.....2008

Pour le **MARNDR**


Joana GUE
Ministre



Pour le **CHIBAS-HAÏTI**


Dr. Gaël H. PRESSOIR
Directeur Général